



Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 décembre 2019 par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie de Tremblay les Villages.

Étaient présents : Christelle MINARD, Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Frédéric SEVIN, Karine LECLUYSE, Grégory MAIN, Marie-France CABARET, Marc RAVANEL

Était absent en ayant donné pouvoir :

- Agnès MAILLE a donné pouvoir à Grégory MAIN
- Jean-Claude MORIN a donné pouvoir à Annabel DOS REIS

Absents excusés : Ariel ALLARD, Nathalie GANDON, Catherine BAZIN, Virginie BOUCHARD, Françoise LEREAU

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

Nombre de votants : 11

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Marie-France CABARET

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et demande à l'assemblée si des observations sont à porter sur le procès-verbal du 14 novembre 2019.

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2019 est adopté à l'**unanimité**.

Madame le Maire propose la modification suivante de l'ordre du jour :

- Suppression de la délibération « demande de subvention à l'AESN pour travaux d'eau pluviale route de Landouville »
- Suppression de la délibération « Demande de subvention auprès de la DSIL pour le complément de travaux engagé sur l'éclairage du stade »
- Suppression de la délibération « Inscription en non-valeur de créances du budget assainissement »
- Ajout d'une délibération « Demande de subvention au titre de la DETR pour la restauration du chœur de l'église de Tremblay »
- Ajout d'une délibération « Inscription de travaux en régie »

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

Ordre du jour

Conseil Municipal du 16 décembre 2019

Finances :

- Décision modificative sur le budget principal de la commune



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Décision modificative sur le budget annexe de l'eau
- Délibération autorisant l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget
- Présentation des orientations budgétaires
- Demande de subvention au titre du fonds départemental de péréquation 2020
- Demande de subvention au titre du FDI pour les aménagements routiers de la place de Tremblay
- Demande de subvention au titre du FDI pour les aménagements paysagers de la place de Tremblay
- Demande de subvention au titre des amendes de police pour les aménagements de sécurité de la place de Tremblay
- Demande de subvention au syndicat Energie 28 pour l'extension d'éclairage de la place de Tremblay
- Demande de subvention au titre du contrat régional de solidarité pour l'aménagement de la place de Tremblay
- Demande de subvention au titre du FDI pour l'aménagement d'une extension de la bibliothèque
- Demande de subvention auprès de la BDEL pour l'équipement en mobilier et en matériel informatique de la bibliothèque
- Demande de subvention au titre du FDI pour l'achat et l'aménagement d'une parcelle en aire de jeux
- Demande de subvention auprès de l'AESN pour l'aménagement de la mare d'Ecublé
- Demande de subvention auprès du conseil départemental pour l'aménagement de la mare d'Ecublé
- Demande de subvention au titre de la DETR pour le renforcement du réseau AEP de la rue de la libération
- Demande de subvention au titre de la politique départementale de l'eau pour le renforcement AEP de la rue de la libération
- Demande de subvention au titre de la DETR pour la création de compteurs de sectorisation
- Demande de subvention auprès de l'AESN pour la création de compteurs de sectorisation
- Demande de subvention au titre de la politique départementale de l'eau pour la création de compteurs de sectorisation
- Demande de subvention au titre du FDI pour travaux d'eau pluviale route de Landouville et rue des sentiers
- Demande de subvention à l'AESN pour travaux d'eau pluviale route de Landouville et rue des sentiers.
- Demande de subvention auprès du conseil régional pour la réalisation d'une étude thermique sur les bâtiments communaux
- Demande de subvention au titre de la DSIL pour la réalisation d'une étude thermique sur les bâtiments communaux
- Demande de subvention au titre du FDI pour la réalisation d'une étude thermique sur les bâtiments communaux



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Demande de subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation d'une étude thermique sur les bâtiments communaux
- Demande de subvention au titre des amendes de police pour la réalisation d'aménagement de sécurité à Tremblay-les-Villages et Gironville
- Demande de subvention au titre de la politique de sauvegarde du patrimoine rural du département pour la réparation d'une corniche de l'église de Chêne-Chenu
- Demande de subvention au titre du FDI pour la démolition d'un garage et d'un ancien transformateur
- Demande de subvention au titre du FDI pour l'aménagement et l'amélioration de l'accueil de la mairie.
- Demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement et l'amélioration de l'accueil de la mairie.
- Demande de subvention auprès de l'Etat pour la réalisation d'une étude Bourg-Centre
- Demande de subvention auprès de la banque des territoires pour la réalisation d'une étude Bourg-Centre
- Demande de subvention auprès de la DSIL pour le complément de travaux engagés sur l'éclairage du stade
- Demande de subvention au titre du FDI pour la restauration de deux points de défense incendie
- Délibération sur l'inscription en non-valeur de recettes du budget assainissement
- Délibération sur l'inscription en non-valeur de recettes du budget de l'eau
- Information sur la modification du périmètre des investissements du budget de l'eau

Ressources Humaines

- Délibération sur l'enveloppe budgétaire du régime indemnitaire pour 2020

Travaux

- Bilan du projet d'assainissement séparatif à Tremblay-les-Villages
- Délibération sur la création d'un réseau séparatif assainissement et eaux pluviales à Tremblay-les-Villages
- Information sur les travaux en cours et compte-rendu de la commission des travaux du 9 décembre 2019
- Projets d'investissement pour 2020
- Bilan des mesures de vitesse réalisées rue de baillette

Juridique :

- Délibération sur la directive paysagère protégeant les cônes de vue sur la cathédrale de Chartres
- Délibération sur l'engagement à mener une étude dans le cadre du dispositif Bourg-Centre

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire, Adjoint au Maire et aux Maires délégués selon l'article L. 2122-22 du CGCT.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Compte rendu du Maire

- Projet de santé de Tremblay-les-Villages
- Plantation de la haie artistique de Tremblay-les-Villages
- Vœux de la commune le 23-01-2020

Compte rendu du 1^{er} Adjoint

Compte rendu du 2^{ème} Adjoint

Compte rendu du 3^{ème} Adjoint

Comptes rendus des maires délégués et représentants de Syndicats

Divers

- Prochain conseil municipal le 20 janvier 2020



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

FINANCES

DCM 2019.12.16.01. Délibération sur la réalisation de travaux en régie

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est possible d'intégrer dans la section d'investissement des travaux réalisés en régie dont la comptabilité est initialement tenue en fonctionnement.

A ce titre, il est proposé de comptabiliser les travaux en régie réalisés en 2019 pour l'amélioration des performances énergétique des bâtiments publics.

Ces travaux incluent les dépenses suivantes :

N° mandat	Intitulé	Montant HT	Montant TTC
647	Eclairage LED bureau des institutrices	149,92 €	179,90 €
648	Eclairage LED SDF Chêne, Mairie St-Chéron, bibliothèque	1 020,13 €	1 224,16 €
649	Eclairage LED Club-House	1 133,02 €	1 359,62 €
650	Eclairage LED 31 rue du Dr Taugourdeau	357,00 €	428,40 €
779	Eclairage LED bureau des institutrices	820,80 €	984,96 €
	Temps de travail agent – 4h	84,32 €	84,32 €
TOTAL		3 565,19 €	4 261,36 €

Madame le Maire propose donc de délibérer sur ces travaux en régie.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la prise en compte budgétaire des travaux en régie réalisés pour l'amélioration énergétique des bâtiments communaux
- Prévoit l'imputation de ces travaux au compte 2318 en dépense d'investissement et au 722 en recette de fonctionnement

DCM 2019.12.16.02. Décision modificative n°4 sur le budget principal de la commune

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que plusieurs éléments budgétaires ont évolué au cours des dernières semaines.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Ainsi, les frais d'étude ont évolué du fait du recours à un coordinateur de sécurité pour le chantier de l'église de Tremblay. Par ailleurs, la comptabilisation des travaux en régie implique l'ouverture de crédits nouveaux sur les chapitres d'ordre.

Madame le Maire propose donc d'intégrer ces évolutions dans le budget à travers une décision modificative :

DM n°4 - 16/12/2019

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-722 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 261,36 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 261,36 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 261,36 €
 INVE STISSEMENT				
D-2318 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	4 261,36 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	4 261,36 €	0,00 €	0,00 €
D-2031 : Frais d'études	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2318 : Autres immobilisations corporelles	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVE STISSEMENT	3 000,00 €	7 261,36 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		4 261,36 €		4 261,36 €

Madame le Maire soumet cette décision modificative à l'approbation du conseil municipal.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative sur le budget principal de la commune telle qu'elle a été présentée par Madame le Maire

DCM 2019.12.16.03. Décision modificative n°4 sur le budget annexe de l'eau

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que plusieurs éléments budgétaires ont évolué au cours des dernières semaines.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Ainsi, les frais de dossier de l'emprunt lié au raccordement de Bernier n'avaient pas été pris en compte dans le vote du budget et impliquent un dépassement budgétaire.

Madame le Maire propose donc d'intégrer ces évolutions dans le budget à travers une décision modificative :

DM n°4 - 16/12/2019

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	90,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	90,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6688 : Autres	0,00 €	90,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	90,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	90,00 €	90,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Madame le Maire soumet cette décision modificative à l'approbation du conseil municipal.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative sur le budget annexe de l'eau telle qu'elle a été présentée par Madame le Maire

DCM 2019.12.16.04. Délibération autorisant l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget

Madame le Maire rappelle que dans la mesure où le budget principal de la commune ainsi que les budgets annexes ne sont pas votés avant le 1^{er} janvier, il convient d'appliquer les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

S'agissant des dépenses de fonctionnement, cet article prévoit que le maire est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, de mandater et de liquider les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Ces dispositions sont valables jusqu'à l'adoption par l'organe délibérant du budget.

S'agissant ensuite des dépenses d'investissement, Madame le Maire explique qu'elle peut procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses sous couvert de l'autorisation de l'organe délibérant. En tout état de cause, cette autorisation ne saurait



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

permettre de dépenser plus du quart des dépenses d'investissement inscrites au budget de l'année précédente.

Par ailleurs, le calcul du plafond de dépenses implique de retrancher au préalable les crédits relatifs au remboursement de la dette.

Ainsi, pour le budget principal de la commune et le budget annexe de l'eau peuvent bénéficier des plafonds suivants :

➤ Budget principal

Autorisation de crédit en investissement au BP 2019 : 2 216 699,79 €

Dont charge de la dette : 143 513,50 €

Crédits comptabilisés : 2 073 186,29 €

Plafond de dépenses autorisé = 518 296,57 €

➤ Budget Annexe de l'Eau

Autorisation de crédit en investissement au BP 2019 : 401 613,16 €

Dont charge de la dette : 5 989,76 €

Crédits comptabilisés : 395 623,40 €

Plafond de dépenses autorisé = 98 905,85 €

Madame le Maire sollicite donc du Conseil municipal l'autorisation de procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du budget principal de la commune et du budget annexe de l'eau dans la limite des plafonds indiqués ci-dessus.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement, au titre du budget principal, dans la limite de 518 296,57 € jusqu'au vote du budget primitif 2020.
- **Autorise** Madame le Maire à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement, au titre du budget annexe de l'eau, dans la limite de 98 905 ,85 € jusqu'au vote du budget primitif 2020.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Présentation des orientations budgétaires

Projection d'atterrissage budgétaire pour le budget principal :

Dépenses d'investissement : 596 424 €

Recettes d'investissement : 851 906,72 €

Résultat projeté : 255 482,72 €

Dépenses de fonctionnement : 1 447 434,67 €

Recettes de fonctionnement : 2 099 565,91 €

Résultat projeté : 652 131,24 €

La capacité d'autofinancement nette s'établirait à 475 000 €, en progression par rapport à 2018 (400 000 €)

DCM 2019.12.16.05. Demande de subvention au titre du fonds départemental de péréquation 2020

Madame le Maire, explique aux membres du Conseil Municipal que ce dispositif permet aux communes de financer une partie de leurs investissements grâce à cette ressource dont la répartition appartient au Conseil Départemental.

Ce fonds est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants, il permet de subventionner les investissements réalisés dans l'année. Cette dotation constitue une recette non fiscale de la section de fonctionnement du budget principal. Le Fonds Départemental de Péréquation est versé de manière forfaitaire avec un contingent maximal de 60 000 € correspondants à la strate de population

Madame le Maire propose donc de solliciter le Fonds Départemental de Péréquation pour l'année 2020.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter le Fonds Départemental de Péréquation pour l'année 2020.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

DCM 2019.12.16.06. Demande de subvention au titre du FDI pour les aménagements routiers de la place de l'église

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévue en 2020 la réalisation de l'aménagement de la place de l'église à Tremblay-les-Villages.

La partie de l'aménagement correspondant aux travaux de voirie est estimée à 17 125 € HT.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

FDI (30%)	5 137 €
<u>Autofinancement (70%)</u>	<u>11 988 €</u>
TOTAL	17 125 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter le conseil départemental au titre du FDI pour le financement des travaux de voirie de l'aménagement de la place de l'église.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention du conseil départemental dans le cadre du FDI pour le financement des travaux de voirie de l'aménagement de la place de l'église à Tremblay-les-Villages

DCM 2019.12.16.07. Demande de subvention au titre des aménagements paysagers de la place de l'église

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévue en 2020 la réalisation de l'aménagement de la place de l'église à Tremblay-les-Villages.

La partie de l'aménagement correspondant aux travaux paysagers est estimée à 15 500 € HT.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

FDI (30%)	4 650 €
<u>Autofinancement (70%)</u>	<u>10 850 €</u>
TOTAL	15 500 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter le conseil départemental au titre du FDI pour le financement des travaux paysagers de l'aménagement de la place.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention du conseil départemental dans le cadre du FDI pour le financement des travaux paysagers de l'aménagement de la place de l'église à Tremblay-les-Villages.

DCM 2019.12.16.08. Demande de subvention au titre du FDI, volet amendes de police, pour la réalisation d'un aménagement de sécurité place

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévue en 2020 la réalisation de l'aménagement de la place de l'église à Tremblay-les-Villages.

La partie de l'aménagement correspondant aux travaux d'aménagement de sécurité (plateau surélevé) est estimée à 37 325 € HT.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

FDI (30%)11 197 €

Autofinancement (70%)26 128 €

TOTAL37 325 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter le conseil départemental au titre du FDI pour le financement des aménagements de sécurité de la place de l'église.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention du conseil départemental dans le cadre du FDI pour le financement des aménagements de sécurité de la place de l'église à Tremblay-les-Villages.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

DCM 2019.12.16.09. Demande de subvention au syndicat Energie 28 pour l'extension d'éclairage public place de l'église à Tremblay

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévue en 2020 la réalisation de l'aménagement de la place de l'église à Tremblay-les-Villages.

La partie de l'aménagement correspondant à l'extension de l'éclairage public est estimée à 36 250 € HT.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

Energie 28 (20%)7 250 €

Autofinancement (80%)29 000 €

TOTAL36 250 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter le syndicat Energie 28 pour le financement des extensions d'éclairage public de la place de l'église.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention du syndicat Energie 28 pour le financement des extensions d'éclairage public de la place de l'église à Tremblay-les-Villages.

DCM 2019.12.16.10. Demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territorial pour l'aménagement de la place de l'église à Tremblay-les-Villages

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévue en 2020 la réalisation de l'aménagement de la place de l'église à Tremblay-les-Villages.

Ces travaux d'aménagement sont estimés à 266 500 € HT.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

CRST (40%)106 600 €

Autofinancement (60%)159 900 €

TOTAL266 500 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter le conseil départemental au titre du CRST pour le financement de l'aménagements de la place de l'église.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention du conseil régional dans le cadre du CRST pour le financement des aménagements de la place de l'église à Tremblay-les-Villages.

DCM 2019.12.16.11. Demande de subvention au titre du FDI pour l'aménagement d'une extension de la bibliothèque

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020 la réalisation d'un aménagement en vue de l'extension de la bibliothèque.

Cet aménagement implique les travaux et acquisitions suivantes :

- Réfection du plafond et des murs – 473 € HT
- Matériel divers – 258,41 € HT
- Installation de matériel audiovisuel – 978 € HT
- Acquisition de matériel informatique – 2 811 € HT
- Acquisition de fauteuils (x24) et poufs (x6) – 1 488 € HT
- Acquisition d'un bureau informatique – 640 € HT

TOTAL = 6 648,41 € HT

Ces travaux seront réalisés en régi par le SIVOM

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

FDI (30%)1 994,00 €

Autofinancement (70%)4 654,41 €

TOTAL6 648,41 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter le conseil départemental au titre du FDI pour l'aménagement et l'équipement d'une extension de la bibliothèque municipale.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention du conseil départemental au titre du FDI pour l'aménagement et l'équipement d'une extension de la bibliothèque municipale.

DCM 2019.12.16.12. Demande de subvention auprès de la BDEL pour l'équipement en mobilier et en matériel informatique de l'extension de la bibliothèque

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020 la réalisation d'un aménagement en vue de l'extension de la bibliothèque.

Cet aménagement implique les acquisitions suivantes :

- Acquisition de matériel audiovisuel – 978 € HT
- Acquisition de matériel informatique – 2 811 € HT
- Acquisition de fauteuils (x24) et poufs (x6) – 1 488 € HT
- Acquisition d'un bureau informatique – 640 € HT

TOTAL = 5 917 € HT

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

Autofinancement	2 417 €
<u>BDEL (70% plafonné 5 000 €)</u>	<u>3 500 €</u>
TOTAL	5 917 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter le conseil départemental au titre de la BDEL pour l'équipement d'une extension de la bibliothèque municipale.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention du conseil départemental au titre de la BDEL pour et l'équipement d'une extension de la bibliothèque municipale.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

DCM 2019.12.16.13. Demande de subvention au titre du FDI pour l'aménagement d'une parcelle en aire de jeux

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévue en 2020 la réalisation d'une dernière aire de jeux à Neuville-la-Mare

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

FDI (30%)4 500 €
Autofinancement (70%)10 500 €
TOTAL15 000 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter le conseil départemental au titre du FDI pour la création d'une aire de jeux à Neuville-la-Mare.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention du conseil départemental au titre du FDI pour l'aménagement d'une aire de jeux à Neuville-la-Mare

DCM 2019.12.16.14. Demande de subvention auprès de l'AESN pour la restauration de la mare d'Ecublé

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020 la restauration de la mare d'Ecublé. En effet, cette mare étant envahie de nénuphars, il est prévu un curage ainsi qu'une remise en état des berges à travers l'extraction des poteaux de soutènement en bois et la création d'une pente naturelle.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

AESN (80%)14 800 €
Autofinancement (20%)3 700 €
TOTAL18 500 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la restauration de la mare d'Ecublé.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'AESN pour la restauration de la mare d'Ecublé

DCM 2019.12.16.15. Demande de subvention auprès du conseil départemental pour la restauration de la mare d'Ecublé

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020 la restauration de la mare d'Ecublé. En effet, cette mare étant envahie de nénuphars, il est prévu un curage ainsi qu'une remise en état des berges à travers l'extraction des poteaux de soutènement en bois et la création d'une pente naturelle.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

Conseil dép. (30%)5 500 €

Autofinancement (70%)12 950 €

TOTAL18 500 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter le conseil départemental pour la restauration de la mare d'Ecublé.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental pour la restauration de la mare d'Ecublé.

DCM 2019.12.16.16. Demande de subvention au titre de la DETR pour le renforcement de la canalisation d'eau potable de la rue de la Libération (Neuville)

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020 le renforcement de



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

la canalisation d'eau potable située rue de la Libération à Neuville-la-Mare été le renouvellement de 12 branchements en plomb.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

DETR. (20%)30 800 €
Autofinancement (80%)123 200 €
TOTAL154 000 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour le renforcement de la canalisation située rue de la Libération ainsi que le remplacement de 12 branchements en plomb.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le renforcement de la canalisation rue de la Libération et le remplacement de 12 branchements plomb.

DCM 2019.12.16.17. Demande de subvention au titre de la politique départementale de l'eau pour le renforcement de la canalisation rue de la Libération (Neuville)

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020 le renforcement de la canalisation d'eau potable située rue de la Libération à Neuville-la-Mare été le renouvellement de 12 branchements en plomb.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

Pol. Dép. (20%)30 800 €
Autofinancement (80%)123 200 €
TOTAL154 000 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter le conseil départemental au titre de la politique de l'eau pour le renforcement de la canalisation située rue de la Libération ainsi que le remplacement de 12 branchements en plomb.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre de la politique de l'eau pour le renforcement de la canalisation rue de la Libération et le remplacement de 12 branchements plomb.

DCM 2019.12.16.18. Demande de subvention au titre de la DETR pour la création de compteur de sectorisation

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020 la création de compteurs de sectorisation afin de mieux maîtriser les consommations d'eau et les fuites du réseau.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

DETR. (20%)	11 780 €
<u>Autofinancement (80%)</u>	<u>47 120 €</u>
TOTAL	58 900 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour la création de compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau potable.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la création de compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau potable

DCM 2019.12.16.19. Demande de subvention au titre de la politique de l'eau du conseil départemental pour la création de compteur de sectorisation

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020 la création de



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

compteurs de sectorisation afin de mieux maîtriser les consommations d'eau et les fuites du réseau.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

Pol. Dep. (20%)	11 780 €
<u>Autofinancement (80%)</u>	<u>47 120 €</u>
TOTAL	58 900 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter le conseil départemental au titre de la politique de l'eau pour la création de compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau potable.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre de la politique de l'eau pour la création de compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau potable

DCM 2019.12.16.20. Demande de subvention auprès de l'AESN pour la création de compteur de sectorisation

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020 la création de compteurs de sectorisation afin de mieux maîtriser les consommations d'eau et les fuites du réseau.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

AESN. (20%)	11 780 €
<u>Autofinancement (80%)</u>	<u>47 120 €</u>
TOTAL	58 900 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la création de compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau potable.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'AESN pour la création de compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau potable

DCM 2019.12.16.21. Demande de subvention au titre du FDI pour la création d'aménagement de gestion des eaux pluviales sur voirie

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020 la réalisation d'aménagements de gestion des eaux de pluie route de Landouville à Tremblay et rue des sentiers à Bilheux

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

FDI (30%)	6 236,00 €
<u>Autofinancement (70%)</u>	<u>14 552,80 €</u>
TOTAL	20 788,80 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter le conseil départemental au titre du FDI pour la réalisation d'aménagements de gestion des eaux de pluie route de Landouville à Tremblay.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention du conseil départemental au titre du FDI pour la réalisation d'aménagements de gestion des eaux de pluie route de Landouville à Tremblay et rue des sentiers à Bilheux

DCM 2019.12.16.22. Demande de subvention auprès du conseil régional pour la réalisation d'une étude thermique sur les bâtiments communaux

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020 la réalisation d'une



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

étude thermique des bâtiments communaux complétée d'une étude phonique de la salle des fêtes de Tremblay.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

Région. (40%)2 648 €

Autofinancement (60%)3 972 €

TOTAL6 620 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter le conseil régional Centre-Val-de-Loire pour le financement d'une étude thermique et phonique des bâtiments communaux.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil régional Centre-Val-de-Loire pour la réalisation d'une étude thermique et phonique des bâtiments communaux.

DCM 2019.12.16.23. Demande de subvention au titre de la DSIL pour la réalisation d'une étude thermique sur les bâtiments communaux

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020 la réalisation d'une étude thermique des bâtiments communaux complétée d'une étude phonique de la salle des fêtes de Tremblay.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

DSIL. (20%)1 324 €

Autofinancement (80%)5 296 €

TOTAL6 620 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter l'Etat au titre de la DSIL pour le financement d'une étude thermique et phonique des bâtiments communaux.

Pour : 11



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL pour la réalisation d'une étude thermique et phonique des bâtiments communaux.

DCM 2019.12.16.24. Demande de subvention au titre du FDI pour la réalisation d'une étude thermique sur les bâtiments communaux

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020 la réalisation d'une étude thermique des bâtiments communaux complétée d'une étude phonique de la salle des fêtes de Tremblay.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

FDI (30%)	1 986 €
<u>Autofinancement (70%)</u>	<u>4 634 €</u>
TOTAL	6 620 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter le conseil départemental au titre du FDI pour le financement d'une étude thermique et phonique des bâtiments communaux.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre du FDI pour la réalisation d'une étude thermique et phonique des bâtiments communaux.

DCM 2019.12.16.25. Demande de subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation d'une étude thermique sur les bâtiments communaux

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020 la réalisation d'une étude thermique des bâtiments communaux complétée d'une étude phonique de la salle des fêtes de Tremblay.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

ADEME (70%)4 634 €
Autofinancement (30%)1 986 €
TOTAL6 620 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter l'ADEME pour le financement d'une étude thermique et phonique des bâtiments communaux.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation d'une étude thermique et phonique des bâtiments communaux.

DCM 2019.12.16.26. Demande de subvention au titre du FDI, volet amendes de police, pour la création d'aménagements de sécurité à Neuville et Tremblay

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020 la création d'aménagement de sécurité à Neuville (écluse en entrée de village) et à Tremblay (îlots centraux).

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

FDI (30%)5 329,00 €
Autofinancement (70%)12 435,85 €
TOTAL17 765,50 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter le conseil départemental au titre du FDI, volet amendes de police, pour le financement d'aménagements de sécurité à Neuville et Tremblay.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre du FDI pour la création d'aménagements de sécurité à Neuville et Tremblay

DCM 2019.12.16.27. Demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de la sauvegarde du patrimoine rural pour la réparation d'une corniche de l'église de Chêne-Chenu

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020, la remise en état d'une corniche de l'église de Chêne-Chenu qui menace de tomber.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

Pol. Dep. (30%)	3 130 €
<u>Autofinancement (70%)</u>	<u>7 306 €</u>
TOTAL	10 436 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter le conseil départemental au titre de la politique de sauvegarde du patrimoine rural pour la réparation d'une corniche de l'église de Chêne-Chenu.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre de la politique de sauvegarde du patrimoine rural pour la réparation d'une corniche de l'église de Chêne-Chenu.

DCM 2019.12.16.28. Demande de subvention au titre du FDI pour la démolition d'un ancien transformateur et d'un garage

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020 la démolition d'un ancien garage situé sur un terrain communal à Chêne-Chenu ainsi que la démolition d'un ancien transformateur à Vilette.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

FDI (30%)1 800 €
Autofinancement (70%)4 200 €
TOTAL6 000 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter le conseil départemental au titre du FDI, pour la démolition d'un ancien garage à Chêne-Chenu et d'un ancien transformateur à Villette-les-Bois.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre du FDI pour la création démolition d'un ancien garage et d'un ancien transformateur

DCM 2019.12.16.29. Demande de subvention au titre du FDI pour l'aménagement et l'amélioration de l'accueil de la mairie dans le cadre du projet France Service

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020 le réaménagement de l'accueil de la mairie dans le cadre du projet de labellisation France Service.

Les travaux de réaménagement incluent :

- Travaux de menuiserie : 3 897,00 €
- Réfection des sols et peintures : 11 063,00 €
- Travaux électriques : 3 325,00 €
- Matériel informatique : 1 602,10 €

TOTAL = 19 887,10 €

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

FDI (30%)5 966,00 €
Autofinancement (70%)13 921,10 €
TOTAL19 887,10 € HT



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter le conseil départemental au titre du FDI pour le financement des travaux de réaménagement de l'accueil de la mairie

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre du FDI pour le réaménagement et l'amélioration de la l'accueil de la mairie.

DCM 2019.12.16.30. Demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement et l'amélioration de l'accueil de la mairie

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020 le réaménagement de l'accueil de la mairie dans le cadre du projet de labellisation France Service.

Les travaux de réaménagement incluent :

- Travaux de menuiserie : 3 897,00 €
- Réfection des sols et peintures : 11 063,00 €
- Travaux électriques : 3 325,00 €
- Matériel informatique : 1 602,10 €

TOTAL = 19 887,10 €

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

DETR (20%)3 977,00 €

Autofinancement (70%)15 910,10 €

TOTAL19 887,10 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour le financement des travaux de réaménagement de l'accueil de la mairie

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le réaménagement et l'amélioration de la l'accueil de la mairie.

DCM 2019.12.16.31. Demande de subvention auprès de l'Etat pour la réalisation d'une étude Bourg-Centre

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020 la réalisation d'une étude Bourg-Centre

Dans ce cadre, l'Etat intervient à hauteur de 20% du coût du projet.

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter l'Etat pour le financement de cette étude lorsque le coût en sera connu.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat pour la réalisation d'une étude Bourg-Centre

DCM 2019.12.16.32. Demande de subvention auprès de la Banque des Territoires pour la réalisation d'une étude Bourg-Centre

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020 la réalisation d'une étude Bourg-Centre

Dans ce cadre, la Banque des Territoires intervient à hauteur de 15% du coût du projet.

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter la Banque des Territoires pour le financement de cette étude lorsque le coût en sera connu.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Banque des Territoires pour la réalisation d'une étude Bourg-Centre



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

DCM 2019.12.16.33. Demande de subvention auprès du conseil départemental pour la réalisation d'une étude Bourg-Centre

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020 la réalisation d'une étude Bourg-Centre

Dans ce cadre, le conseil départemental intervient à hauteur de 25 % du coût du projet.

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter le conseil départemental pour le financement de cette étude lorsque le coût en sera connu.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental pour la réalisation d'une étude Bourg-Centre

DCM 2019.12.16.34. Demande de subvention auprès du conseil régional pour la réalisation d'une étude Bourg-Centre

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020 la réalisation d'une étude Bourg-Centre

Dans ce cadre, le conseil régional intervient en complément des autres partenaires. Madame le Maire propose donc de solliciter le conseil régional à hauteur de 20%.

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter le conseil régional pour le financement de cette étude lorsque le coût en sera connu.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil régional pour la réalisation d'une étude Bourg-Centre



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

DCM 2019.12.16.35. Demande de subvention au titre du FDI pour la restauration de deux points de défense incendie

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020 la restauration de deux poteaux incendie à Gironville et Bilheux.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

FDI (30%)	1 530 €
<u>Autofinancement (70%)</u>	<u>3 570 €</u>
TOTAL	5 100 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter le conseil départemental au titre du FDI pour le financement des travaux de restauration de deux poteaux incendie à Gironville et Bilheux.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre du FDI pour la restauration de deux poteaux incendie à Gironville et Bilheux.

DCM 2019.12.16.36. Demande de subvention au titre de la DETR pour la restauration du chœur de l'église

Madame le Maire rappelle que conformément au plan d'investissement validé par la commission des travaux en date du 9 décembre 2019, il est prévu en 2020 la poursuite des travaux de restauration du chœur de l'église de Tremblay/

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

DETR (20%)	46 144,00 €
FDI	29 000,00 €
<u>Autofinancement (70%)</u>	<u>155 576,43 €</u>
TOTAL	230 720,43 € HT

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour le financement des travaux de restauration du chœur de l'église.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la restauration du chœur de l'église de Tremblay.

DCM 2019.12.16.37. Délibération sur l'inscription en créances éteintes de recettes du budget annexe de l'eau

Madame le Maire informe le conseil municipal du fait que les services des finances publiques ont proposé une liste de créances à admettre en non-valeur.

Le total de cette liste s'élève à 3 358,93 €, toutefois au vu du contexte entourant certaines personnes, Madame le Maire souhaite que de nouvelles relances puissent être effectuées avant l'inscription en non-valeur.

En revanche, il est proposé d'admettre en créance éteinte les dettes d'un usager décédé dont la succession n'a pas permis le recouvrement des dettes en cause.

Madame le Maire propose donc l'inscription en créances éteintes des dettes suivantes :

- 36,93 €, exercice 2018, pièce R 4-20
- 5,32 €, exercice 2017, pièce 17-717
- 67,98, exercice 2017, pièce 17-717
- 106,32 €, exercice 2016, pièce R 22-788
- 12,92 €, exercice 2016, pièce R. 22-788

TOTAL = 229,47 €

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** l'inscription en créance éteinte des dettes suivantes du budget annexe de l'eau pour un montant total de 229,47 € :
 - 36,93 €, exercice 2018, pièce R 4-20
 - 5,32 €, exercice 2017, pièce 17-717
 - 67,98, exercice 2017, pièce 17-717
 - 106,32 €, exercice 2016, pièce R 22-788
 - 12,92 €, exercice 2016, pièce R. 22-788



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

RESSOURCES HUMAINES

DCM 2019.12.16.38. Délibération sur l'enveloppe du régime indemnitaire des agents pour l'exercice 2020

Enveloppe pour l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) 2020

Grade	Heures hebdo	Pré- s- ence en mois	Montants maxi annuel prévus par le RIFSEEP	Détail IFSE mensuelle attribuée par la collectivité au 01/10/19			Montants maxi annuel retenus par la collectivité
				IFSE de base	Indemnité régisseur *	Montant IFSE	
Adj. Administratif	35/35	12	10 800	192.37	7.63	200.00	2 700.00 €
Adj. Technique	25/35	12	7 714	54.00		54.00	722.00 €
Adj. Technique Ppal 2 cl	35/35	12	10 800	171.45	-	171.45	2 000 €
Adj. Administratif	35/35	12	10 800	85.84	9.16	95.00	1 360.00 €
Attaché	35/35	3	36 210	600.0	-	600.00	7 200.00 €
Rédacteur	20/35	12	7 491	210.00	-	210.00	3 000.00 €
Adj. Technique	10/35	12	3 085	22.00	-	22.00	100.00 €
Ag. Maîtrise Ppal	35/35	12	11 340	80.27	-	80.27	1 300.00 €
Adj. Technique	35/35	3	10 800	390.00	3.05	393.05	4 700.00 €
Adj. Patrimoine	9,49/3 5	12	2 928	9,42	4.58	15	250.00 €
Adj. Adm Ppal 2 cl	35/35	12	10 800	73.90	3.05	76.95	1 100.00 €
			122 768 €				24 432.00 €

A titre informatif, l'enveloppe fixée en 2019 a été consommée à hauteur de 17 291,96 €

Enveloppe pour le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) 2020



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Grade	Heures hebdo	Présence en mois	Montants maxi annuel prévus par le RIFSEEP	Montants maxi annuel retenus par la collectivité
Adj. Administratif	35/35	12	1 200	1 200 €
Adj. Technique	25/35	12	857,14	648 €
Adj. Technique Ppal 2 cl	35/35	12	1 200	1 200 €
Adj. Administratif	35/35	12	1 200	1 140 €
Attaché	35/35	12	6 390	3 000 €
Rédacteur	20/35	12	1 360	1 000 €
Ag. Maitrise Ppal	35/35	12	1 260	963 €
Adj. Technique	35/35	12	1 200	1 200 €
Adj. Patrimoine	9,49/35	12	325	180 €
Adj. Adm Ppal 2 cl	35/35	12	1200	923 €
			16 192,14 €	11 464 €

Pour rappel, l'enveloppe 2019 a été consommée à hauteur de 9 444,56 € ;

Madame le Maire précise que l'attribution du CIA sera réservée aux agents qui répondent aux critères définis par le nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP (délibération du 12/12/2017).

Le montant global des indemnités concernant le régime indemnitaire des agents de la commune pour l'année 2020 est estimé à **35 896 €**.

Madame le Maire soumet aux votes des conseillers municipaux, le vote d'une enveloppe de **35 896 €** pour le régime indemnitaire des agents de la commune.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0



Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de voter l'enveloppe maximale du régime indemnitaire à hauteur de 35 896 € pour l'année 2020 et prévue dans le budget primitif.

TRAVAUX

Bilan du projet d'assainissement séparatif à Tremblay-les-Villages

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle qu'une réunion a été organisée le 2 décembre 2019 en mairie pour présenter le projet de création d'un réseau séparatif à Tremblay-les-Villages. Cette réunion était organisée à l'attention des conseillers municipaux, des conseillers consultatifs de Tremblay et des membres de la commission des travaux. Lors de cette réunion, seulement quatre élus étaient présents, ce qui est regrettable au regard de l'ampleur du projet.

Ces travaux menés par l'agglomération sont phasés en 4 tranches et devront prendre en compte le projet de réaménagement de la place de Tremblay.

Ces 4 tranches portent sur les zones suivantes :

- Rues du Dr Taugourdeau, de Baillelte, des sablons et place de l'église.
- Secteur rue des coutures et alentours
- Secteur rue de la chardonnière et alentours
- Achères (option)

Il est prévu que la première englobant la place de l'église soit lancée dans le courant de l'année 2020 afin de permettre le lancement des travaux de voirie au 4^{ème} trimestre 2020.

Ces travaux devront être réalisés dans leur totalité, au moins pour les 3 premières tranches, afin d'optimiser le fonctionnement de la station d'épuration.

A noter que le lancement des travaux et la réalisation de la 1^{ère} tranche pourront être financés sans recourir à une augmentation de la redevance. En revanche, une telle augmentation sera nécessaire à l'échelle du projet global.

Monsieur le 1^{er} Adjoint complète en précisant que le lancement de ce chantier impliquera le raccordement des habitants et donc des travaux.

Il indique également que si ce projet peut voir le jour rapidement c'est parce que la commune de Tremblay-les-Villages a très tôt été identifiée comme une priorité pour le territoire, ce qui a notamment permis d'anticiper la réalisation des études.

Monsieur Marc RAVANEL pense qu'il conviendra de s'assurer que seuls les abonnés raccordés au réseau collectif payent la redevance assainissement vouée à augmenter.

Madame le Maire répond par l'affirmative en indiquant que ce sont uniquement les usagés raccordés qui s'acquittent de la redevance.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

DCM 2019.12.16.39. Délibération actant le principe de mise en séparatif des réseaux d'eau usées et d'eau de pluie à Tremblay-les-Villages et Achères

Considérant l'importance pour la nécessité d'améliorer la gestion des eaux de pluie et des eaux usées ainsi que le fonctionnement de la station d'épuration à Tremblay-les-Villages et Achères, Monsieur le 1^{er} Adjoint propose d'émettre un vœu favorable au projet, porté par l'Agglomération du Pays de Dreux, visant à créer un réseau séparatif à Tremblay et Achères.

Compte-tenu des circonstances du projet de mise en séparatif d'Achères en termes de coût et d'opportunité, il est proposé que cette tranche de travaux puisse faire l'objet d'un nouveau débat le moment venu.

Considérant le montant d'investissement en cause, environ 2,5 millions d'euros, il conviendra d'augmenter progressivement la redevance afin que les usagers ne soient pas mis face à une augmentation brutale.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de mise en séparatif de Tremblay-les-Villages porté par l'Agglomération du Pays de Dreux
- **Sollicite** un nouveau débat le moment venu concernant l'opportunité de créer un réseau séparatif à Achères
- **Sollicite** le recours à une augmentation progressive de la redevance pour le financement des travaux.

Information sur les travaux en cours et compte-rendu de la commission des travaux du 9 décembre 2019

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle que la commission des travaux s'est réunie dernièrement le 9 décembre 2019.

Cette réunion a notamment permis d'aborder :

- L'élaboration du plan d'investissement 2020
- Les travaux en cours
- Des points spécifiques liés notamment à la sécurité routière dans les communes.

L'intégralité du compte-rendu sera envoyée prochainement aux élus du conseil municipal.

S'agissant des travaux en cours :

- Restauration de l'église : lancement des phases opérationnelles



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Rue de la cornaillère et des vieilles écoles : bientôt achevé
- Aménagements de sécurité Bilheux, Ecublé, Saint-Chéron : en cours
- Pose de bordures en entrée de village rue de baillette : réalisé
- Reprise de bordures 2 rue du Dr Taugourdeau : réalisé sous réserve
- Travaux d'eau potable rue du Paradis : travaux réalisés mais paiement sous réserve

Concernant plus particulièrement les travaux de l'église, Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite attirer l'attention sur le fait que les artisans intervenant sur le chantier ont également souligné le mauvais état du clocher et l'urgence à intervenir rapidement.

Enfin, sur l'avancement des travaux de la rue de la cornaillère, Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite qu'une concertation puisse avoir lieu avec la paysagiste en charge des travaux de la place afin que les plantations puissent être coordonnées sur les deux projets.

Sur l'implantation de bordures en entrée de la rue de Baillette, Monsieur le 3^{ème} Adjoint souhaite savoir ce qui est envisagée pour le bas-côté. En effet, les toits du bâtiment voisin ruissellent sur la terre et créent des ornières.

Madame le Maire envisage la plantation d'une haie.

Monsieur le 1^{er} Adjoint met en garde sur ce point en indiquant qu'il lui semble compliqué d'implanter une haie sur cette espace au regard de la surface disponible.

S'agissant des difficultés rencontrées avec l'entrepreneur en charge des travaux rue du Paradis, Monsieur le 3^{ème} Adjoint souhaite savoir s'il est possible de l'écarter des prochaines consultations.

Il est répondu qu'il est très difficile d'écarter une entreprise d'une consultation publique au regard de mauvaises expériences passées hors motifs très graves.

Projets d'investissement 2020

Madame le Maire propose de prendre en compte les demandes de subvention présentées pour l'année 2020. Les investissements ne faisant pas l'objet de subventions seront présentés dans un tableau récapitulatif au prochain conseil municipal.

Bilan des mesures de vitesse réalisées rue de Baillette

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres de la commission des travaux que suite à une demande faite à la subdivision des routes, des mesures de vitesse ont été réalisées rue de Baillette au mois de Novembre.

On peut tirer de ces mesures les données suivantes :

- Période de 7 jours (du 14/11/19 au 20/11/19)
- Débit total sur la période : 16 407 véhicules
- Dont 1 549 poids lourds (9,4% du total)



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Trafic moyen journalier : 2 344 véhicules (débit sensiblement plus élevé en semaine que le week-end)
- Le trafic est sensiblement identique dans les deux sens de circulation

S'agissant des mesures de vitesse à proprement parler, elles sont présentées dans les graphiques ci-dessous :

On peut constater notamment les éléments suivants :

- Dans les deux sens de circulation, ce sont plus de 70 % des véhicules légers qui roulent en excès de vitesse, et 25% des véhicules légers qui roulent au-delà de 60 km/h.
- Quelques très gros excès de vitesse : chaque jour entre 2 et 4 passages enregistrés à plus de 100 km/h très tôt le matin ou tard le soir.

Monsieur le 1^{er} Adjoint indique que sur la base de ces relevés, une réflexion sera menée en concertation avec les services du conseil départemental afin de réduire la vitesse dans la rue.

Monsieur le 1^{er} Adjoint indique que des mesures ont déjà été réalisées par le passé mais celle-ci avaient eu lieu dans la rue du Dr Taugourdeau à proximité de la salle des fêtes. Il apparaît donc difficile de raisonner par analogie entre ces deux situations.

Lorsque ces mesures ont été réalisées en juin 2016, on comptait 15 352 véhicules sur une période de 7 jours. Toutefois, on constatait également des flux fortement déséquilibrés avec 5 207 véhicules dans un sens et 10 145 dans l'autre

A titre de comparaison, Monsieur Grégory MAIN informe les élus du fait que la commune de Saint-Rémy-sur-Avre voit passer près de 30 000 véhicules par jour dont 2 000 poids-lourds. Chiffre qui est à remettre en perspective au regard de l'infrastructure existante à St-Rémy.

JURIDIQUE

DCM 2019.12.16.40. Délibération sur la directive paysagère protégeant les cônes de vue sur la cathédrale de Chartres

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la préfète d'Eure et Loir, par arrêté du mois d'août 2018 et à la demande du ministère de l'écologie a lancé une consultation pour l'établissement d'une directive paysagère visant à protéger les vues sur la cathédrale de Chartres.

Cette directive emporte diverses conséquences en termes d'urbanisme en imposant notamment des règles de hauteurs de construction mais également des nuances de couleurs, des choix de plantations, ...

C'est le cas pour la commune de Tremblay-les-Villages qui comprend deux faisceaux avec des limites de hauteur ainsi qu'un secteur interdit à la construction de pylônes isolés.

Madame le Maire présente les zonages établis par la directive et leurs conséquences pour la commune avant de soumettre ce projet au vote de l'assemblée.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66



Monsieur le 1^{er} Adjoint indique s'opposer au projet de directive paysagère dans la mesure où il crée des contraintes très lourdes, notamment en termes de construction touchant particulièrement les agriculteurs de la commune.

Monsieur Frédéric SEVIN fait toutefois remarquer que la zone concernée est essentiellement agricole et que par conséquent les problématiques liées aux constructions ne sont pas immédiates.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond toutefois qu'on ne peut pas présager de l'avenir de ces surfaces et de leur utilisation.

Pour : 0

Contre : 9

Abstention : 2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

- **Rend** un avis négatif sur la directive paysagère telle qu'elle est proposée au regard des contraintes qu'elle fait peser.

DCM 2019.12.16.41. Délibération sur l'engagement à mener une étude dans le cadre du dispositif bourg-centre



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Dans le cadre du dispositif partenarial « Action bourgs-centres en Eure et Loir » associant l'Etat, la Région Centre-Val-de-Loire, le Conseil départemental d'Eure et Loir et la banque des territoires, notre commune a candidaté pour la réalisation d'une étude globale de revitalisation.

Le comité de pilotage mis en place dans le cadre de ce dispositif a donné un avis favorable à la signature d'une convention d'engagement pour la réalisation de cette étude, ce qui nous a été confirmé un courrier signé des autres partenaires du protocole action bourgs-centres en Eure et Loir.

Par ce courrier, les signataires du protocole ont rappelé que cette réflexion devait être globale et appréhender l'ensemble des thématiques (attractivité commerciale, habitat et logement, aménagements urbains, déplacement et mobilité, services à la population, équipements structurants, tourisme, environnement et numérique, ...) qui permet de revitaliser et rendre attractif un bourg-centre. Il s'agit d'identifier dans ces différents domaines les forces, les faiblesses, les opportunités, les menaces, les enjeux et d'en déduire une stratégie globale et un programme d'actions pluriannuel.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66



Convention d'étude globale de revitalisation
« Action Bourgs-Centres en Eure-et-Loir »
De la commune de xxx

ENTRE

L'État, représenté par Madame Fadela BENRABIA, Préfète d'Eure-et-Loir,

Le Conseil régional Centre-Val de Loire, représenté par Monsieur François BONNEAU, son Président,

Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, représenté par Monsieur Claude TEROUINARD, son Président,

La Caisse des Dépôts représentée par Madame Julie-Agathe BAKALOWICZ Directrice régionale de la Banque des Territoires,

ET

La Commune de Xxx, représentée par Madame/Monsieur xxx, son Maire.

- Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les délibérations de l'Assemblée départementale du 25 juin 2018 définissant les principes généraux de la nouvelle politique départementale pour les territoires, et du 5 novembre 2018 précisant le dispositif opérationnel « bourgs-centres » ;
- Vu la décision du Comité de pilotage partenarial du 11 juin 2019 ;
- Vu la décision de la Commission permanente du Conseil régional Centre-Val de Loire n°2019.04.24 en date du 16/11/2018 approuvant l'avenant à la Convention Région-Département 2015-2021 qui intègre le dispositif en faveur des bourgs-centres et pour lequel la Région a réservé 2,153 M € ;
- Vu la décision de la Commission permanente régionale du xxxxxxxxxxxxxxxx, approuvant les termes de la présente convention, et autorisant son Président à la signer ;



- Vu la décision de la Commission permanente du Conseil départemental du xxxxxxxx approuvant le contenu de la présente convention et autorisant son Président à la signer ;

- Vu la décision de la Banque des territoires du 28 décembre 2018 ;

- Vu la délibération du Conseil municipal de la Commune du xxxxxxxxxxxx approuvant la présente convention et autorisant son Maire à la signer ;

IL EST EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

L'État, le Conseil régional Centre-Val de Loire, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir et la Banque des territoires ont initié ensemble une démarche visant à stimuler l'activité et l'attractivité des bourgs-centres.

En effet, l'Eure-et-Loir est un département novateur, attractif et compétitif qui encourage les filières innovantes. Il développe l'E-agriculture, porte deux pôles d'activité au travers des industries cosmétiques et pharmaceutiques, s'attache notamment à soutenir la formation continue et la création de filières d'avenir autour du numérique, développe des pôles urbains bénéficiant d'un haut niveau de service qui attirent des populations nouvelles. Néanmoins, les atouts du département et la reprise économique ne doivent pas faire oublier les enjeux spécifiques des bourgs-centres et des villes moyennes.

La Région-Centre Val de Loire, dans le cadre du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) en cours d'élaboration, réaffirme son ambition d'un développement régional équilibré qui permet d'optimiser les potentialités de chaque territoire et d'accompagner leur transition écologique, numérique et économique. Elle déploie et articule à ce titre plusieurs outils contractuels, dont les contrats régionaux de solidarité territoriale, la convention Région-Département, le contrat de plan État-Région.

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays : la Caisse des Dépôts assure ses missions d'intérêt général en appui des politiques publiques nationales ou locales, notamment au travers de sa Direction Banque des Territoires. Elle propose des solutions sur mesure de conseils et de financements en prêts et en investissements pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques.

Elle s'adresse à tous les territoires, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. Elle vise ainsi à les rendre plus attractifs, plus durables, plus inclusifs et plus connectés.

Pour, d'une part, assurer un maillage équilibré du territoire eurélien et ainsi éviter une fracture entre les espaces ruraux et les territoires urbanisés ou situés dans les franges franciliennes et d'autre part, améliorer la cohérence des politiques publiques en termes d'aménagement et de développement économique dans un contexte de redressement des finances publiques, l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental et la Banque des territoires ont décidé de faire converger leurs efforts en faveur des initiatives de proximité et des investissements à destination des territoires.

Les partenaires s'entendent pour multiplier les approches à 360 degrés de l'ensemble des problématiques d'un « bourg-centre », donner leur pleine mesure aux complémentarités villes-campagnes, renforcer l'armature des « bourgs-centres » qui sont au cœur des bassins de vie.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Ensemble, ces partenaires encouragent la réalisation de projets structurants qui concourent à l'amélioration de la vie quotidienne des Euréliens et celle des entreprises, en articulant de manière cohérente leur soutien aux communes « bourgs-centres », aux établissements publics et coopération intercommunale (EPCI), aux particuliers et aux bailleurs sociaux à travers la mise en œuvre d'un dispositif adapté et efficace, dans le respect des compétences de chacun prévues par les textes.

Cette vision partagée des enjeux stratégiques pour le développement de l'Eure-et-Loir conduit les partenaires du protocole à articuler de manière cohérente leurs interventions en faveur d'investissements qui contribuent à renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire, pour créer les conditions favorables à la croissance et à la création d'emplois dans les espaces ruraux.

Il s'agit globalement de redynamiser, voire de revitaliser, ces « bourgs-centres ».

L'ambition consiste ainsi à mettre en place une stratégie départementale de soutien au développement des territoires pour les prochaines années, reconnue et portée par l'ensemble des partenaires et ciblée plus particulièrement sur les communes « bourgs-centres ».

La collaboration entre les services de l'État, du Conseil régional, du Conseil départemental et de la Banque des territoires, favorisera la mobilisation d'une ingénierie au profit du développement du territoire, mais également des financements qui faciliteront l'émergence de projets.

Rappel des principales étapes :

- 17 décembre 2018 : signature du protocole d'accord partenarial « Action bourgs-centres en Eure-et-Loir » entre l'Etat, la Région Centre-Val de Loire, le Département d'Eure-et-Loir et la Banque des territoires, définissant les objectifs, les enjeux, les modalités et la gouvernance de ce partenariat,
- XXX janvier 2019 : réception du courrier de la Commune de XXXX indiquant sa volonté d'adhérer à la démarche de réflexion globale proposée dans le cadre du dispositif partenarial « action bourgs centres en Eure-et-Loir »
- 11 juin 2019 : réunion Comité de pilotage pour décision,
- 11 juillet et XXX octobre 2019, notification par les membres du Comité de pilotage à la Commune XXXXX, son avis favorable pour la signature d'une convention d'engagement pour la réalisation d'une étude globale de revitalisation de « bourgs centres »,
- XXX, délibération de la commune XXXX décidant de s'engager dans la réalisation d'une étude globale de revitalisation de son bourg centre.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE I : Objet de la convention

Dans le cadre du dispositif partenarial « Action bourgs centres en Eure-et-Loir », associant l'Etat, la Région Centre-Val de Loire, le Département d'Eure-et-Loir et la Banque des territoires, la Commune s'engage à réaliser une étude globale de revitalisation de son bourg-centre.

Il s'agit d'une réflexion qui ne peut se limiter à des réponses ponctuelles et des politiques sectorielles. Elle nécessite une approche à 360 degrés portant une vision globale et coordonnée



des enjeux en matière de revitalisation et visant à renforcer l'armature territoriale des bourgs-centres.

Il s'agira donc de traiter l'ensemble des thématiques liées à l'attractivité du bourg-centre : la mobilité et les déplacements, l'armature commerciale et de services, la structuration des équipements et services publics, l'habitat et le logement, l'aménagement des espaces publics ainsi que la vie culturelle et touristique. Les enjeux ainsi identifiés permettront de dégager à l'échelle du bourg-centre des orientations stratégiques et ainsi planifier des actions à engager à court, moyen et long termes.

ARTICLE II : Soutiens des partenaires au financement de l'étude de revitalisation du bourg - centre

Le financement prévisionnel de l'opération se répartit comme suit :

- 20 % maximum du coût HT pour l'Etat
- 25 % maximum du coût HT pour le Conseil départemental
- 15 % maximum du coût HT pour la Banque des territoires
- Etant précisé que les taux indiqués ci-dessus s'appliquent sur une dépense subventionnable plafonnée à 100 000 € HT
- Le solde à la charge de la Commune
- La Région pourra également être sollicitée pour un financement complémentaire, sachant que le total des subventions ne pourra pas excéder 80 % du coût HT de l'étude.

ARTICLE III : Modalités d'engagement et de versement des subventions

1. Pour l'Etat :

Une fois le cabinet d'études sélectionné, la collectivité transmettra à la préfecture la proposition technique et financière du cabinet retenu accompagné d'un plan de financement ajusté de l'étude. Le montant de la subvention sera notifié à la commune par la préfecture.

Le versement sera effectué selon les conditions suivantes :

- Avance de 30 % à la signature du devis du cabinet ;
- Solde sur remise du rapport d'études et d'un état récapitulatif des dépenses réalisées visé du comptable public.

Les conditions de versement de la subvention seront indiquées dans la décision attributive de subvention.

2. Pour la Région :

Une fois le cabinet d'études sélectionné, la collectivité transmettra à la Région la proposition technique et financière du cabinet retenu accompagné d'un plan de financement ajusté de l'étude. La Région soumettra la subvention à la Commission permanente régionale et la notifiera.

Le versement de l'aide selon les conditions suivantes :

- Acompte de 50% à la signature de la notification d'attribution de subvention
- Solde sur remise du rapport d'études et d'un état récapitulatif des dépenses réalisées visé du comptable public



3. Pour le Département :

Une fois le cabinet d'étude sélectionné, la collectivité transmettra au Département la proposition technique et financière du cabinet retenu accompagné d'un plan de financement ajusté de l'étude. Le Conseil départemental soumettra la subvention à la Commission permanente départementale et la notifiera.

Le Département versera sa subvention dans les conditions suivantes :

- 50 % sur production d'un document attestant du démarrage de l'étude,
- Le solde à la fin de l'étude, sur production d'un exemplaire de l'étude, d'une copie des factures et d'un état récapitulatif visé du receveur justifiant du montant total des dépenses.

4. Pour la Banque des territoires :

Une fois le cabinet d'étude sélectionné, la collectivité transmettra à la Direction Régionale Centre-Val de Loire de la Banque des Territoires la proposition technique et financière du cabinet retenu accompagné d'un plan de financement ajusté de l'étude.

La Banque des Territoires versera sa subvention selon les modalités suivantes :

- 50% sur production de la proposition technique et financière du cabinet retenu
- 50% sur présentation du livrable définitif de l'étude

La Banque des Territoires versera à la collectivité le montant de la subvention, après réception des appels de fonds, accompagnés d'un RIB du compte ouvert au nom du bénéficiaire, envoyés par le représentant habilité du bénéficiaire et mentionnant en référence le numéro LAGON A83939 aux coordonnées suivantes :

*Caisse des Dépôts
Direction de l'exécution des opérations financières, Caissier général DEOFF2
Plateforme d'exécution des dépenses
56, rue de Lille
75356 Paris 07 SP*

La subvention versée par la Banque des Territoires est strictement réservée à la réalisation de la mission objet du présent contrat à l'exclusion de toute autre affectation. En cas de non-respect de cette obligation, le montant de la subvention dont l'emploi n'aura pas pu être justifié fera l'objet d'un reversement à la Banque des Territoires sur simple demande de cette dernière.

ARTICLE IV : Durée du contrat

La présente convention prendra effet dès sa signature. Elle sera conduite jusqu'au terme de l'étude « Revitalisation du bourg-centre de la Commune de XXX ».

ARTICLE V : Gouvernance

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Commune de XXXX, sur la base d'un Comité de pilotage comprenant, à minima, la Commune, l'État, Le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Banque des territoires.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

ARTICLE VI : Communication

Le bénéficiaire s'engage à faire connaître, sur ses principaux documents informatifs, promotionnels ou dans ses relations avec les médias, la participation financière de l'État, de la Région, du Département et de la Banque des territoires dès le début et pendant toute la durée de l'étude. Cette information peut se formaliser notamment par la présence du logotype de ces partenaires sur les documents d'édition.

L'utilisation du logotype devra respecter la charte graphique de chacun des partenaires

ARTICLE VII : Avenant

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE VIII : Litige

A défaut d'accord amiable entre les parties, les litiges relatifs au contenu et à l'application des dispositions de la présente convention sont du ressort du Tribunal administratif d'Orléans.

LA PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

Fadela BENRABIA

François BONNEAU

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR

LA DIRECTRICE RÉGIONALE DE LA
BANQUE DES TERRITOIRES

Claude TÉROUINARD

Julie-Agathe BAKALOWICZ

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE xxx

À

Le :

6



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **De s'engager** dans la réalisation d'une étude globale de revitalisation de son bourg-centre, étant précisé qu'il s'agit d'une réflexion qui intègre une approche à 360 degrés de l'ensemble des problématiques, qui vise à donner leur pleine mesure aux complémentarités villes-campagnes, et à renforcer l'armature des bourgs-centres qui sont au cœur des bassins de vie.

Il s'agit donc de traiter l'ensemble des thématiques qui permettront de revitaliser et rendre attractif le bourg-centre, et d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités, les menaces, les enjeux afin d'aboutir à une stratégie globale et, coordonner et hiérarchiser des actions dans un programme cohérent autour des domaines suivants : accessibilité/mobilité, connexions, attractivité, vie commerciale, accès aux équipements et services publics, fonctions de centralité, habitat et logement, animation, vie culturelle et tourisme.

- **De solliciter** l'ingénierie du Conseil Départemental afin d'être accompagné, en particulier de la rédaction du cahier des charges à l'attribution du marché
- **D'approuver** les termes de la convention d'étude annexée qui fait valoir les engagements des partenaires et d'autoriser le Maire à la signer

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire, Adjoint au Maire et aux Maires délégués selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

Compte rendu du Maire

- **Projet de santé de Tremblay-les-Villages**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion est organisée le 17 décembre 2019 afin de continuer le travail du projet de santé de la commune.

Madame le Maire évoque le fait que des inquiétudes peuvent exister chez les différents professionnels de santé.

Monsieur Frédéric SEVIN estime que c'est peut-être à la commune de faire des sacrifices pour maintenir le niveau de service.

Madame le Maire abonde en considérant qu'il s'agit probablement d'un investissement à part entière pour la commune.

- **Plantation de la haie artistique de Tremblay-les-Villages**

Madame le Maire indique que ces travaux sont à présent achevés. La dynamique se poursuivra au printemps avec l'organisation de diverses animations.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

➤ **Vœux de la commune le 23-01-2020**

Madame le Maire rappelle la tenue des vœux de la commune le 23 janvier 2020 à 19h00 à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages.

➤ **Visite de M. le Sous-Préfet**

Madame le Maire rappelle que M. le Sous-Préfet s'est rendu à Tremblay-les-Villages le 12 décembre 2019. Cette rencontre a notamment permis d'aborder la question des projets d'investissement de la commune ainsi que les financements possibles, la création d'une maison France Service ou encore la possible fermeture d'une classe au groupe scolaire.

Cette journée a également permis de rencontrer la directrice régionale de la Banque des Territoires afin d'aborder plus spécifiquement la question de la reconnaissance de commune bourg-centre.

➤ **Spectacle de Noël du CCAS**

Madame le Maire informe les élus du fait que le spectacle de Noël offert par le CCAS s'est tenu le dimanche 15 décembre devant environ 130 personnes.

Madame le Maire indique qu'il s'agissait d'un spectacle de grande qualité mais qui malheureusement n'était pas adapté au très jeune public qui était important ce jour là.

Compte rendu du 1^{er} Adjoint

Compte rendu du 2^{ème} Adjoint

Compte rendu du 3^{ème} Adjoint

Comptes rendus des maires délégués et représentants de Syndicats

Divers

- Prochain conseil municipal le 20 janvier 2020 sous réserve de disponibilité du compte administratif et du compte de gestion.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Le Maire

Christelle MINARD



Le Secrétaire de séance

Marie-France CABARET

Christelle MINARD 	Arnaud LEHERICHER	Nathalie GANDON <i>ABSENTE</i>	Grégory MAIN
Annabel DOS REIS	Catherine BAZIN <i>ABSENTE</i>	Ariel ALLARD <i>ABSENT</i>	Virginie BOUCHARD <i>ABSENTE</i>
Marie-France CABARET 	Thibault PELLETIER	Frédéric SEVIN	Agnès MAILL <i>pouvoir à G. MAIN</i>
Marc RAVANEL	Françoise LEREAU <i>ABSENTE</i>	Jean-Claude MORIN <i>pouvoir à A. DOS REIS</i>	Karine LECLUYSE